

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE PRANLES**

Tel: 04-75-64-41-21

Fax: 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2019

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 8 novembre à 20h00

Présents : MM Denis CLAIR – MMES Nathalie DHORMES – Brigitte CAGNOL – Françoise LORIVAL – Adeline CROZIER – MM Fabrice THIERS – Jean-Claude VIDAL – Christophe MONTEUX.

Absents : MME Murielle BERTHELOT

M Fabrice MARTEL, procuration donnée à MME Brigitte CAGNOL

M Jean-Paul PAULMIER, procuration donnée à M Fabrice THIERS

Secrétaire de séance : M Jean-Claude VIDAL

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu du 18 octobre 2019**
2. **Budget principal 2019**
 - A. **Création « Résidence Prahinou »** :
 - Point sur les négociations avec l'Evêché de Viviers
 - Point sur l'avancement du projet avec Ardèche Habitat
 - Point sur les subventions : Région Auvergne-Rhône-Alpes
 - B. **Demande de subvention COP de Saint-Vincent : représentation « Les Petites Victoires » du 21 septembre 2019**
 - délibération
3. **Budget eau 2019**
 - A. **Point sur le transfert de la compétence eau à la CAPCA**
 - B. **Point sur les problèmes d'alimentation en eau potable récents**
4. **Gestion des Ressources Humaines**
 - A. **contrat de prévoyance CDGFPT07-MNT** :
 - délibération choix garantie et participation
5. **Questions diverses**
 - A. **Préparation Téléthon 2019**
 - B. **Campagne vidéo Eglise de Pranles**
 - C. **Préparation journal municipal N°32**

I-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Le compte rendu est approuvé après une modification au chapitre IV, paragraphe A « Déploiement 4G » ; supprimer la deuxième phrase et la remplacer par : « Une erreur a été signalée au niveau de l'arrêté concernant la commune de Pranles pour la couverture mobile. Les zones à couvrir sont bien identifiées, à savoir Le Village et Boyon mais les

coordonnées géographiques pour le Village étaient fausses. Or, les opérateurs se basent sur les coordonnées pour réaliser les études de couverture en vue d'installer un pylône. La Préfecture et la Mission France Mobile ont été averties par P. Gilles pour corriger cette erreur lors du prochain arrêté rectificatif à paraître d'ici la fin du mois de novembre. Bouygues qui est l'opérateur en charge du dossier de Pranles pense qu'il est plus prudent de prévoir deux pylônes pour arriver à couvrir les deux secteurs identifiés »

II – BUDGET PRINCIPAL 2019

A – Création Résidence Prahinou

Négociations avec la paroisse et l'Evêché de Viviers sur la mise à disposition de la salle paroissiale :

L'évêché de Viviers, à travers ses Commissions immobilière et financière refuse la proposition de bail emphytéotique, et impose de fait la vente de l'édifice. Après débat, les paroissiens du Plateau (Pranles, Creysseilles et Lyas) se sont rangés du côté de l'évêché. Une estimation de l'immeuble a été faite à la demande de la paroisse par Ardèche Immobilier. De son côté, le conseil décide de le faire expertiser par le service des Domaines.

Avancement du projet du côté d'Ardèche Habitat :

Neuf cabinets d'architectes ont répondu au marché de maîtrise d'œuvre. MME Berthelot et MM Paulmier et Vidal ont participé à l'examen des plis. C'est le cabinet d'architectes CARAVANE (Guérin et Gazut) qui a été retenu.

Point sur les subventions :

Une rencontre est prévue le 29 novembre avec Olivier Amrane , Conseiller spécial à la ruralité et l'innovation dans les territoires, et Isabelle Masseboeuf, conseillère régionale.

B – Demande de subvention de la COP St Vincent de Durfort : représentation « Les Petites Victoires »

Le conseil accepte de combler à hauteur de 120€ (prix d'une location à la journée de l'Espace d'Animations) le déficit éventuel de la représentation du 21 septembre. Mêmes conditions que pour la représentation du 30 mars.

III – BUDGET EAU 2019

A – Transfert compétence eau à la CAPCA : en complément des informations données au CM du 18 octobre, une réunion est convoquée le 18 novembre par la CAPCA, destinée aux communes en régie. A l'ordre du jour : la convention de mise à disposition du personnel communal, la validation du temps passé par les agents communaux (administratifs et techniques) pour le compte de la CAPCA, proposition sur les procédures pour les interventions ponctuelles et d'urgences, proposition sur les procédures administratives et la gestion des usagers.

B – Les problèmes récents et ponctuels d'alimentation en eau potable : les fortes pluies de ces dernières semaines ont été bénéfiques. Le niveau des ressources s'est relevé sensiblement.

IV – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Contrat de prévoyance CDGFPF07-MNT : La collectivité adhère à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG 07 avec la MNT. Par risque **Prévoyance**, il faut entendre les risques liés à **l'incapacité de travail** et, le cas échéant et en option, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

Article 2 : Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

✓ **Choix de garantie retenue : formule 2 avec régime indemnitaire**

✓ **20 € par agent et par mois, proratisés par le temps de travail**

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG 07 pour son caractère solidaire et responsable.

V – QUESTIONS DIVERSES

A – Préparation Téléthon : il aura lieu le 6 décembre et nous ferons des pizzas. La participation des Aînés Ruraux est confirmée. Reste à trouver une animation musicale ou autre

B – Journal Municipal N°32 : ce dernier numéro de la mandature aura un éclat particulier. L'ensemble du conseil est impliqué. La trame a été définie. Pour faire le point régulièrement, des réunions informelles sont programmées tous les mardis à 18h jusqu'au 9 décembre.

C – Documents d'arpentage : celui de la route des Roches est en cours. Le conseil décide d'engager celui du chemin du Navalet, avec le même géomètre.

D – Devis point lumineux supplémentaire aux Rebouls : il s'élève à 1311,97€ TTC. Le conseil l'approuve à l'unanimité moins une voix contre.

E – Repas de fin d'année du conseil municipal et du personnel communal : il sera pris à la Table d' Angel, aux Crozes, à St Sauveur de Montagut. Est-il besoin de le rappeler ? Chacun paye sa part !

F – Les vœux du maire sont fixés au 17 janvier 2020 à partir de 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Prochain conseil le 13 décembre 2019 à 20h.